

PALAU DEL VIDRE  
*l'expressive*

République Française  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
Département des Pyrénées-Orientales

## Tableau annuel d'avancement

Au Grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

**ARRETE N°104/2024**

Le MAIRE de PALAU DEL VIDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à

l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs,

Vu l'arrêté en date du 09 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

### ARRETE

#### **Article 1 :**

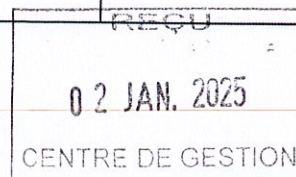
Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024.

Classement/Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promovable A la date du
1 – Mme PORRA née ROS Sabrina	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01 décembre 2025

#### **Part respective des femmes et des hommes**

Total des agents promouvables : 1 femme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme



#### **Article 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure à publicité.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

-Notifié le 17/12/2024

Fait à Palau Del Vidre,

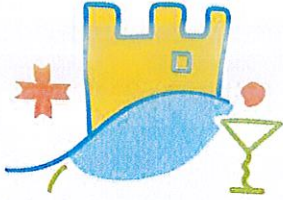
Le 17/12/2024

Le Maire,

**Bruno GALAN**







PALAU DEL VIDRE  
l'expressive

République Française  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
Département des Pyrénées-Orientales

## Tableau annuel d'avancement Grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

ARRETE N°105/2024

Le MAIRE de PALAU DEL VIDRE  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents services techniques,  
Vu l'arrêté en date du 09 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

### ARRETE

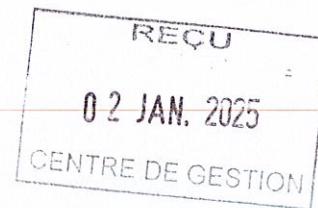
#### Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade Adjoint Tech principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024.

Classement/Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promovable A la date du
1 - Mr LOPEZ Benoît	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01 septembre 2025

#### Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 homme  
Total des agents inscrits sur le tableau : 1 homme



#### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure à publicité.

Fait à Palau Del Vidre,  
Le 17/12/2024

Le Maire,  
**Bruno GALAN**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

-Notifié le 17/12/2024

